

214C0361
FR0000120982-DIV04

7 mars 2014

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CIMENTS FRANCAIS

(Euronext Paris)

Le 6 mars 2014, la société Italcementi a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée qu'elle envisage de déposer sur les titres de la société CIMENTS FRANÇAIS¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CIMENTS FRANÇAIS sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés le 6 mars 2014 par les sociétés Italcementi et CIMENTS FRANÇAIS.